

Dossier de presse



* nous ouvrons la route

Contact presse :

Anne Forges
Tél. : + 33 (0) 1 44 38 62 58



Sommaire

1. Les 3 métiers d'eurotoll
2. Une gamme de services évolutive
3. Des outils de pilotage de flottes
4. Avec la Tribox™, accédez à des solutions de géolocalisation des véhicules
5. Qui sont nos clients ?
6. Que devient la carte Caplis ?
7. L'évolution du contexte européen
8. Eurotoll, une société du groupe Sanef

1 - Les 3 métiers d'eurotoll

Eurotoll, filiale du groupe Sanef commercialise une offre qui propose aux transporteurs des services de télépéage interoperables en Europe associés à des solutions d'optimisation des coûts.

Les 3 métiers d'eurotoll :

1. donner accès aux transporteurs aux services de télépéage
2. apporter des solutions d'interopérabilité en Europe
3. développer des services de gestion de flotte et de géolocalisation

Ses engagements :

1. Donner accès aux services de télépéage

- Mettre à disposition un badge de télépéage poids lourds testé et certifié par l'ASFA, valable sur l'ensemble du réseau TIS PL français.
- Accéder directement aux conditions commerciales particulières des sociétés concessionnaires de manière transparente, auparavant accessibles uniquement via la carte Caplis.
- Simplifier le suivi des transactions péage grâce à une facturation unique quels que soient les trajets effectués.
- Éviter les frais engendrés par des acteurs non agréés qui se positionnent comme intermédiaires (facturant généralement entre 2% et 6% des consommations de péage).

2. Apporter des solutions d'interopérabilité en Europe

- Être la première et la seule société émettrice qui vous propose de circuler sur les réseaux TIS PL France et Espagne Méditerranée, et bientôt dans toute l'Europe, avec un seul et même badge.
- Accéder directement aux conditions commerciales particulières des sociétés circulées ACESA, AUCAT, AUMAR et prochainement CIRALSA. D'autres accords d'interopérabilité sont en cours de négociation.



3. Proposer des conseils et des solutions d'optimisation des coûts

Simplifier la gestion comptable et administrative des entreprise de transport, grâce à :

- la consultation et le téléchargement des informations telles que : factures, relevés de trajets, tableaux de bord... sous des formats compatibles avec les logiciels de bureautique
- la mise à disposition d'outils de suivi et d'analyse permettant une meilleure gestion des consommations de péage. Ces outils sont accessibles sur un espace web « Abonné » personnalisé :
 - tableaux de bords ;
 - relevés de trajets ;
 - alertes paramétrables.
- la gestion du parc de badges en ligne (affectation personnalisée chauffeur-véhicule et par parc, commandes de badges, déclarations perdus/volés)
- l'accès, grâce à la Tribox™ à une solution de géo-localisation économique permettant le suivi et l'optimisation des déplacements de votre flotte en temps réel ou en temps différé
- la veille et l'information sur les actualités du secteur, conseil et accompagnement pour la migration vers le télépéage poids lourds et optimisation des coûts de péage.



2 - Une gamme de services évolutive

eurotoll, c'est 4 formules d'abonnement pour répondre à tous les besoins

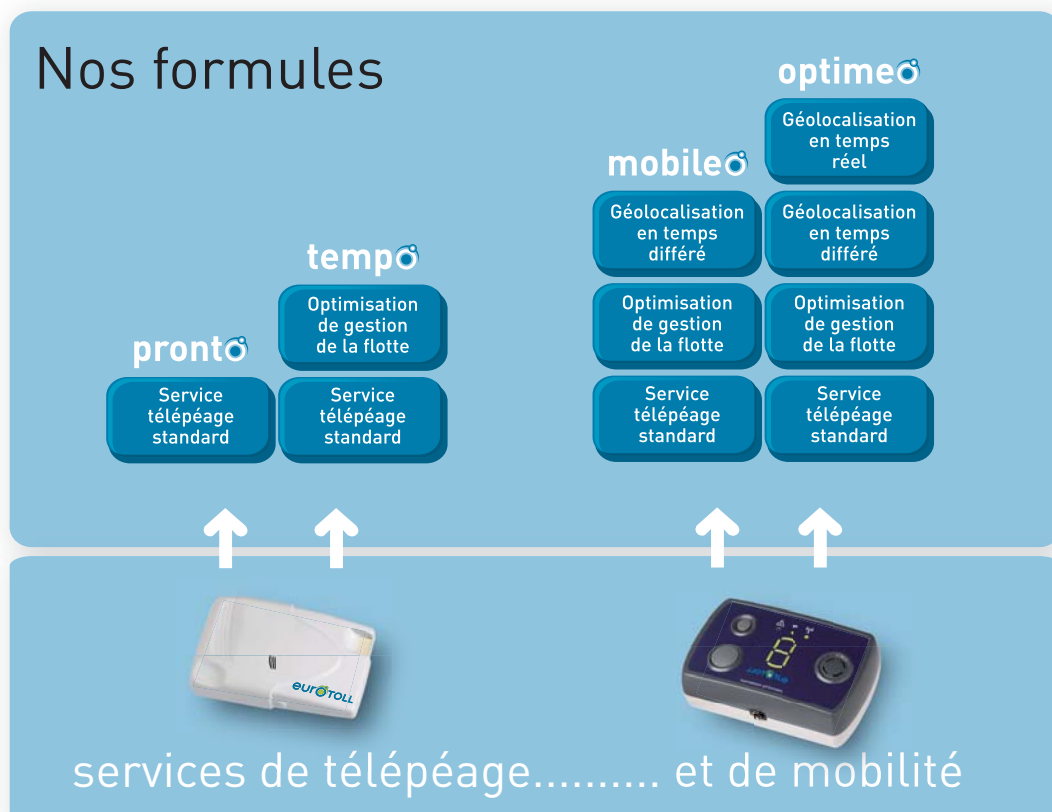
pronto : Ce pack comprend le service de télépéage standard assorti d'une facture unique comprenant un relevé détaillé des trajets par véhicule.

tempo : Outre les services du pack 1, il comprend des services de gestion tels que : facture électronique (Electronic Data Interchange), historique des factures, rapports, tableaux de bord et alertes paramétrables via l'espace abonné sur le site eurotoll.

et pour aller plus loin avec la Tribox™,

mobileo : Ce pack propose, en plus, des services de géo-localisation en temps différé permettant d'analyser les trajets des flottes hors et sur autoroutes.

optimeo : Il permet une visualisation des véhicules en temps réel sur une cartographie détaillée pour une analyse immédiate des trajets et alertes hors et sur autoroutes.



3 - Des outils de pilotage de flottes

Les clients eurotoll bénéficient d'outils d'analyse et d'optimisation de leurs consommations péage et de leurs trajets de véhicules.

Ils sont accessibles à tout moment via l'espace abonné sur le portail eurotoll. Ils sont téléchargeables sous le format électronique choisi par l'entreprise. Un catalogue des analyses les plus fréquentes est proposé, ainsi que la création d'outils personnalisés de pilotage (option).

LE TABLEAU DE BORD

Il permet de visualiser d'un seul coup d'oeil les principaux indicateurs pertinents de l'activité de l'entreprise.

Depuis ce tableau de bord, on accède aux différentes thématiques de l'espace client : flotte, consommation péage et trajets des véhicules sur autoroute, alertes...

LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Ils permettent de suivre les encours de facturation dès que possible, avant même de recevoir le relevé détaillé des trajets en fin de mois.

Consommation péage sur une période prédéfinie :

- de la semaine précédente
- depuis le début du mois
- du mois précédent

Consommation péage selon la période choisie, au cours des deux derniers mois (en option pour les périodes antérieures) :

- pour une société d'autoroutes (ex : Sanef) ou pour un réseau (ex : France TIS PL)
- pour un véhicule, pour un groupe de véhicules ou pour la totalité de la flotte

LES ALERTES

Elles permettent de détecter dès le lendemain, toute déviation par rapport aux seuils ou aux instructions fixées :

- dépassement d'un encours de facturation péage
- passage dans une gare de péage interdite*
- passage d'un véhicule de classe 3 dans une voie de péage réservée classe 4
- utilisation d'un badge en dehors des périodes autorisées

4 - Avec la Tribox™, accédez à des solutions de géolocalisation des véhicules

Eurotoll a développé un boîtier exclusif, la Tribox™ en s'appuyant sur les technologies masternaut. La Tribox™ associe des services de télépéage et de géolocalisation. Au moyen de son module GSM/GPRS, elle transmet les informations terrain vers les serveurs eurotoll. L'entreprise de transport peut, en se connectant sur son espace web client dédié, accéder à l'ensemble des données et différents rapports et analyses.

5 - Qui sont nos clients ?

Ils ont déjà rejoint eurotoll :

EN FRANCE



8 600 véhicules



3 200 véhicules



2 200 véhicules



1 600 véhicules



2 300 véhicules



280 véhicules



600 véhicules



400 véhicules



600 véhicules

A L'ÉTRANGER



2 300 véhicules (Hongrie)



800 véhicules (R.U)



300 véhicules (Belgique)



300 véhicules (République Tchèque)

6 - Que devient la carte Caplis ?

Les modalités de la transition, entre le système Caplis et le système de Télépéage Poids Lourds, sont décidées par les sociétés suivant le calendrier suivant :

- ⦿ octobre 2007 - avril 2008 : lancement du TIS et migration depuis Caplis pour les transporteurs qui le souhaitent. Seuls les clients Caplis existants pourront commander des cartes supplémentaires. Les nouvelles souscriptions aux systèmes de remises seront uniquement admises en TIS PL.

Depuis octobre 2007, il n'est plus possible de souscrire à de nouveaux contrats Caplis, mais les commandes supplémentaires de cartes Caplis pour les contrats préexistants seront encore possibles.

- ⦿ **avril 2008 : expiration des dernières cartes Caplis qui ne sont plus acceptées au péage.**

7 - L'évolution du contexte européen

Le contexte européen du transport routier est en pleine mutation du fait de l'application des directives européennes «Interopérabilité» et «Euro-vignette».

La directive «Interopérabilité» a été approuvée par le Conseil de l'Union Européenne en avril 2004 et pose les principes de l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier dans l'Union Européenne. La directive «Euro-vignette» a été approuvée par le Conseil de l'Union Européenne en mars 2006 et impose de nouvelles orientations en matière de remises commerciales appliquées par les sociétés d'autoroutes. Ainsi, la remise se fera par véhicule et non plus par flotte et pourra ultérieurement être modulée en fonction de la classe Euro du véhicule. De plus, la remise sera plafonnée à 13 % du tarif de base. La mise en place de la directive «Eurovignette» se fera progressivement jusqu'à mi-2008.

Au terme de ces évolutions du cadre réglementaire, la gestion de la concession des autoroutes réalisée par la société d'autoroute dite société «circulée» a été séparée de celle de gestion de service de télépéage menée par les sociétés émettrices ou émetteurs.

Les sociétés émettrices sont agréées en France par l'ASFA (Association des sociétés françaises d'autoroutes françaises) pour l'ensemble des autoroutes et ouvrages à péage concédés.

Seules les sociétés émettrices agréées contractualisent directement avec les sociétés d'autoroutes pour gérer et commercialiser les services de télépéage et donner accès à leurs conditions commerciales particulières de manière transparente. Ce sont également les seules sociétés qui pourront émettre des badges de télépéage certifiés.

8 - Eurotoll, une société du groupe Sanef

Créée en 2006, eurotoll est la filiale émettrice de badges du groupe Sanef.

3^{ème} acteur autoroutier en Europe, Sanef a bâti un réseau autoroutier de 1 743 km. Pionnier du télépéage VL (Liber-t), Sanef s'est imposé comme le numéro 1 en France avec une part de marché de 33%.

Le Groupe compte 3 600 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 1 225 millions d'euros en 2006. Le Groupe s'appuie sur un actionnariat stable, qui regroupe autour d'abertis, la CDC, Axa, Prédica et FFP, avec lequel il partage une même vision stratégique et la volonté de réaliser ses ambitions dans les concessions et les services de télépéage et de télématique.

Sanef fait partie du groupe abertis, 1^{er} opérateur européen de gestion d'infrastructures de transport et de télécommunications.



eurotoll

100 avenue de Suffren

75015 Paris

France

Tel. : +33 (0) 1 44 38 63 95

www.eurotoll.eu

euROTOLL

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE  **Sanef**